

COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 18 octobre 2016

Président : J. Issartel

Présent(e)s : Annie Brault., Th Truwant

Le règlement concernant les modifications diverses est également applicable dans notre catégorie. La commission vous invite à vous engager sur le procédé

Modalité d'application des règlements relatifs aux changements d'horaires ou de lieux des rencontres :

(Articles 32 et 33 des règlements généraux et article 8 des règlements de championnats de jeunes)

Par application des articles cités précédemment, les clubs doivent se conformer aux dispositions suivantes :

- Les horaires des rencontres doivent être communiqués au District et aux adversaires avant le lundi 12h00 de la semaine (N-1) et se conformer aux plages horaires prévus dans les règlements (à défaut il faut **obligatoirement** l'accord du club adverse)
- Les horaires communiqués entre le lundi (N-1) 12h00 et le lundi (N) 12h00 doivent **obligatoirement** avoir l'accord du club adverse.
- Les demandes transmises à partir du lundi N 12h00 seront étudiées par la commission sportive et validées ou non en fonction des motifs.

Les clubs ne respectant pas ces dispositions verront leurs rencontres fixées d'office à l'horaire de base prévu par les règlements.

L'ensemble des échanges par courrier électronique entre le District et les clubs doit être fait par la boîte officielle Irafoot.org, à défaut il ne sera pas tenu compte de la correspondance. L'interlocuteur doit être identifiable (nom, fonction)

Une procédure, mise en place par la FFF, pour procéder aux modifications de match (horaires et lieux) sur Footclubs, vous a été communiquée par l'intermédiaire de la boîte mail officielle des clubs.

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : ESTRABLIN, VALLEE DU GUIERS, PONT DE BEAUVOISIN

DEROGATION U 16 F / U 17 F pour jouer en seniors (compétitions district)

La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U 16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur de la ligue (uniquement pour jouer en équipe 1^e)

CHAMPIONNAT A 11

A l'issue de la 1^o phase sera disputée une seconde phase avec une poule Excellence de 8 équipes et une poule de promotion d'excellence avec 9 équipes

La poule d'Excellence sera composée des deux premiers de poule de brassage et des 2 meilleures 3^o de poule de brassage

CHAMPIONNAT A 8

La poule excellence regroupera les 5 premiers et les 3 meilleurs seconds

CHAMPIONNAT U 15 F

Pour rappel peuvent jouer dans cette compétition les U15F, U14F, U13F et 3 joueuses U12F au maximum par équipe.

Les matchs se dérouleront en 2 mi-temps de 35 minutes ; les règles du jeu sont les mêmes que les U18F, le ballon est de taille 4

Championnat expérimental pour la phase de brassage, ce championnat se déroulera avec 2 poules de 7 équipes en match aller.

COUPE A 8

1^o tour : 06 11 2016

Tirage sur le site en fin de semaine

COUPE U 15 F

La coupe se déroulera selon la formule échiquier sur 3 ou 4 tours

COUPE U 18 F

1^o tour : 12 novembre 2016

Le Président:
Jacques Issartel
06 34 87 23 55